

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 11 février 2025 à 19 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Sainte-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : Nathalie Thauvette
Marcelina Jugureanu

MM. les conseillers : Éric Lecourtois
Réal Langlais
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

Sont également présents : M. Jean-François Messier, directeur général
M^e Luc Drouin, greffier
M^{me} Nathalie Trottier, directrice du service
de l'aménagement du territoire

Est absent :

M. le conseiller : Claude-Marc Raymond

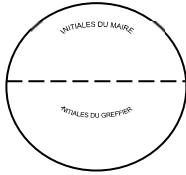
ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Ouverture de la séance et constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Présentation du projet de règlement
 - 4.1 Projet de règlement n° 901-41 modifiant le règlement de zonage n° 901
5. Période de questions - Personnes dans la salle
6. Période de questions - Internautes
7. Levée de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire Christian Ouellette constate l'absence du conseiller Claude-Marc Raymond et la présence des conseillers municipaux qui participent physiquement à la présente assemblée publique de consultation.

Monsieur le maire Christian Ouellette constate le quorum et ouvre l'assemblée à 19 h.



No de résolution
ou annotation

2025-02-054

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté et publié vendredi dernier sur le site Internet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET DE RÈGLEMENT N° 901-41 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901

En conformité avec les articles 125 et 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement n° 901-41 modifiant le règlement de zonage n° 901.

M^{me} Nathalie Trottier, directrice du Service de l'aménagement du territoire, présente et explique l'objet et la portée du règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur. Elle mentionne que le projet de règlement n° 901-41 est susceptible d'approbation référendaire.

À la fin de la présentation, le maire invite les personnes présentes dans l'assistance qui désirent s'exprimer à se faire entendre sur ledit projet de règlement n° 901-41, mais il constate qu'aucune personne n'assiste à la présente séance extraordinaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Aucune question, personne n'assistant à la présence séance.

PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Aucune question n'a été reçue.

2025-02-055

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 19 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

M^e Luc Drouin, greffier